

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20181105_10

Séance du 5 novembre 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 13
- Votants : 14

Date de la convocation :
29 octobre 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
12 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq novembre à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Joël ALPY (départ à 22h10), Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNERIEY.

Étaient absents excusés : Nelly GIROD, Claudine QUATREPOINT (procuration à Florent SERRETTE)

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNERIEY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Bail à ferme pour la parcelle ZN 1

Par délibération en date du 1^{er} octobre dernier, le conseil municipal avait décidé de donner à bail pour 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2018 la parcelle agricole ZN 1 à Essavilly, prenant ainsi acte de la fin de l'indivision des terrains de l'ancienne fabrique de l'église de Mièges. La Préfecture a fait valoir que la date du début du bail ne saurait être antérieure à la délibération. Par conséquent, le conseil municipal retire la délibération du 1^{er} octobre et décide que le bail sera conclu aux mêmes conditions à compter du 1^{er} janvier 2019.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Florent SERRETTE

